

Par Jugement En Date Du 12/07/2022, Le Tribunal De Commerce De Paris A Prononcé La Liquidation Judiciaire De La Sas Fvgh :

Publié sur actify.fr le juillet 26, 2022

896 vues

Adresse:

131 bis Avenue de France

Date de fin de commercialisation:

02/11/2022

Date limite de dépôt des offres:

02/09/2022

Etude:

SAS BDR & ASSOCIES

Activité exercée : Institut de beauté, spa, centre de bien être et de remise en forme

I. Le fonds de commerce se compose des éléments suivants :

1. Éléments incorporels :

- La clientèle et l'achalandage ;
- Droit au bail des locaux situés sis 131 Bis Avenue de France 75013 PARIS dont les caractéristiques sont les suivantes :

Description du lieu d'exploitation : Les locaux loués dépendant d'un immeuble situé 131 bis Avenue de France 75013 PARIS :

- Local d'une superficie de 201m² GLA en rez-de-chaussée dont une surface de vente maximum

de 135m².



Destination : les locaux loués sont donnés à bail pour l'activité de « *Parapharmacie, spa, institut de beauté, centre de beauté et d'amincissement, centre de bien-être et de remise en forme en douceur (aquabiking en cabine individuelle, hydro massage...) professions paramédicales, médecines douces, bar à vitamines, bar à oxygène, et toute activité accessoire* »

Par avenant en date du 26 mars 2019, il y a eu une adjonction d'activité : horlogerie, bijouterie, vêtements et lingerie.

Durée : Le bail a été consenti pour une durée de 9 ans à compter du 30 septembre 2013.

Loyer : 30 653.34 € TTC/trimestre

Clause de solidarité : OUI – 250K€ de loyers impayés

Révision : Le loyer variera automatiquement à la date anniversaire de la date de prise d'effet de la durée du bail proportionnellement aux variations de l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par INSEE.

Charges : La provision pour charges est de 3 779.10€ TTC/trimestre

Ainsi, le coût des loyers et accessoires divers liés à ce bail est d'un montant total de 34 432.44 € TTC/ trimestre

Dépôt de garantie : 23 750.00€

Rappel : Ce dépôt de garantie devra être reconstitué par l'acquéreur du fonds de commerce